

ACCÈS FOND DE FOUILLE

Pour profondeur de fouille maxi : **1,80 m**

▶ **ALUMINIUM** Réglementation Française/Décret 2004-924



↑
Télescopique sur 4 hauteurs



PIÈTEMENTS TÉLESCOPIQUES RÉGLABLES SUR 4 HAUTEURS



Réglage millimétrique intégré au système anti-basculement du plancher.
Pour des profondeurs de 0,80 m à 1,80 m.



Solide dispositif d'appui

Plancher antidérapant 425 x 380 mm, réglage millimétrique de 235 mm.
2 semelles articulées avec trous pour piquage au terrain, réglables sur 100 mm.



Sortie de face.



Pliable pour faciliter la manutention et le rangement.

CODE	DÉSIGNATION	NB DE MARCHES	DIM. PLIÉES (M)	POIDS (KG)
N111.202	Accès pour fond de fouille profondeur 0,80 à 1,80 m	7	Haut. 2,26 Larg. 0,61 Ep. 0,42	20

- ▶ Structure aluminium, assemblée par soudure.
- ▶ Marches antidérapantes de 80 mm.
- ▶ Double main courante.
- ▶ Deux points de grutage repérables à leur couleur jaune.